

Le p'tit Mannevillais

D É C E M B R E 2 0 2 1



Chères Mannevillaises, chers Mannevillais,

Au cours des derniers mois, profitant d'une meilleure situation sanitaire, nous avons eu le plaisir de nous réunir à l'occasion de nombreux événements : le repas des seniors et la distribution du colis par les membres du CCAS, la marche pour octobre rose avec le comité des fêtes, la cérémonie du 11 novembre, le lancement de l'opération "une naissance, un arbre", ainsi que le repas et le goûter de Noël pour nos écoliers.

Malheureusement, depuis quelques semaines, le taux d'incidence de l'évolution du virus de COVID-19 repart à la hausse, comme vous le savez.

Les enfants ont dû reprendre le masque à l'école. Pour tous, le port du masque est de nouveau obligatoire dans les lieux publics clos, y compris ceux soumis au passe sanitaire.

Je ne peux donc que vous demander de continuer d'observer scrupuleusement les gestes barrière.

Dans cette période de crise sanitaires ces moments simples d'échanges et de partage n'ont jamais été aussi importants et agréables. Ainsi, nous prévoyons d'autres événements en ce début d'année pour nous rassembler et nous divertir.

Si le contexte sanitaire le permet, nous espérons pouvoir vous recevoir, avec tout le conseil municipal, lors de la cérémonie des vœux le dimanche 16 janvier. La veille, un concert de musique gospel est programmé à l'église de notre commune.

Pour aborder la nouvelle année, la municipalité, en partenariat avec "Média Plus Communication" a le plaisir de vous offrir un agenda-guide 2022. Nous remercions chaleureusement les commerçants et artisans locaux pour leurs annonces publicitaires ayant permis de financer ce document.

Pour aborder les fêtes et les rassemblements familiaux en toute sérénité, pour continuer à côtoyer les personnes que vous aimez, pour poursuivre vos activités, pour vous protéger et protéger les autres de ce virus, restez prudents.

Chères habitantes, chers habitants, je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année !

Isabelle DUONG

Maire de Manneville-sur-Risle

Mairie

2, Chemin des Hauts Vents

27500 Manneville-sur-Risle

Tél. : 02.32.56.94.86

mairie.manneville-sur-risle@orange.fr

www.manneville-sur-risle.fr



Ville de Manneville-sur-Risle

Responsable de publication :

Isabelle DUONG

Conception et mise en page :

Cindy DESHAYS

Crédits photos : Commune

Impression : Talesca

Diffusion gratuite. Reproduction interdite.
Ne pas jeter sur la voie publique

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30-12h00 / 16h00-17h30

Mercredi : 8h30-12h00

Judi : 8h30-12h00

Vendredi : 8h30-12h00 / 16h00-18h00



Vendredis 24 et 31 décembre : fermeture exceptionnelle à 12h00

Permanence téléphonique de 16h00 à 18h00

au 06 09 15 04 65

Cérémonie du 11 novembre

La Cérémonie de commémoration du 103^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 s'est déroulée le jeudi 11 novembre en présence des élus, des Anciens Combattants de Manneville-sur-Risle et d'un représentant de la gendarmerie.

Monsieur François Brière, Président des Anciens Combattants, a été décoré par Madame le Maire de l'Insigne Officiel de Porte Drapeau 20 ans.

Une gerbe a été déposée au Monument aux Morts et les 5 tombes des soldats Mannevillais morts pour la France lors de la première guerre mondiale ont été fleuries, pour honorer leur Mémoire et la Mémoire de tous les Poilus morts au Champ d'Honneur.



« Une naissance Un arbre »



La commune a décidé de lancer l'opération « une naissance, un arbre ». Chaque année, un arbre fruitier sera planté et parrainé par les enfants de la commune nés l'année précédente.

L'arbre, symbole de vie et de croissance et les enfants grandiront ensemble sur le territoire Mannevillais, où leur famille ont choisi de s'installer, de s'enraciner.

Pour cette première édition, une cérémonie a eu lieu le samedi 27 novembre à la pommeraie. Six enfants nés en 2020 dont les parents habitaient la commune lors de la naissance de l'enfant et habitent encore la commune aujourd'hui ont

planté un arbre fruitier (poirier, cerisier, pêcher, prunier, pommier). Un petit panneau avec le nom, prénom et date de naissance de l'enfant a été implanté au pied de l'arbre et un certificat de parrainage ainsi qu'un plantoir ont été remis à chaque enfant.

Année après année, c'est un verger qui se constituera avec la possibilité, pour tous les habitants, de se servir gratuitement et sagement en fruits de saison.

Noël de l'école

Comme chaque année, le Père Noël accompagné de Madame le Maire et de la Présidente de l'association les « Amis de l'école » a rendu visite aux élèves de l'école vendredi 17 décembre. Chaque enfant a reçu un livre offert par la mairie et des friandises de la part des « Amis de l'école ». L'après-midi, les enfants ont pu savourer un chocolat chaud accompagné de quelques gourmandises.



Octobre Rose



Le dimanche 17 octobre, le comité des fêtes a organisé la première « Mannevillaise Rose ». Cette opération est destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et récolter des fonds pour la recherche. Cette manifestation a rassemblé plus de 150 marcheurs et permis de récolter 888.30€ que le Comité des fêtes a arrondi à 900€ reversés à la Fondation pour la recherche médicale.

Déjection canine



Il est demandé à chaque propriétaire ou détenteur de chien de veiller à ramasser les déjections canines, pour les jeunes enfants qui jouent dans l'herbe, pour les promeneurs qui ne souhaitent pas marcher les yeux rivés au sol et pour les agents des services techniques. Des distributeurs de sacs canins sont disponibles sur la commune (sur le parking de la mairie, Route de Rouen et à la Cité des Baquets) ou prévoyez un sac en sortant de chez vous.

Confrérie de Charité



« Les confréries de Charité sont nées en Normandie au Xème siècle. Depuis cette époque, elles ont œuvré sans discontinuité, essentiellement au service des défunts. C'est la plus ancienne association de solidarité en activité en France. Aujourd'hui, le service des frères et sœurs de charité continue d'avoir pour principal objet le service des défunts, assurant ce service tant pour les inhumations civiles que religieuses.

La confrérie de charité de Manneville, après plusieurs décennies de dormance a repris du service en 1992, forte d'une quinzaine de frères et sœurs, assurant la rencontre avec la famille en deuil et la préparation et l'animation des obsèques, le portage du cercueil.

Certains d'entre nous sont disparus aujourd'hui, d'autres ne peuvent plus, pour raison d'âge ou de santé, assurer le portage. Mais nous restons actifs, partageant nos disponibilités avec les confréries voisines.

Nous serions très heureux d'accueillir des frères et sœurs plus jeunes. Aujourd'hui, il n'est pas toujours possible d'être présent à chaque inhumation dans le village, mais plus il y aura de frères et sœurs dans la confrérie, plus nous aurons l'assurance d'être en nombre suffisant aux inhumations. L'important est d'avoir envie d'aider son prochain dans la peine et le souci, de s'inscrire dans cette grande tradition millénaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir de plus amples informations Michel Salperwyck au 02 32 41 17 69 ou part mail : michel.salperwyck@orange.fr

Noël solidaire



A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'école Léon et Eugénie Colombel, en partenariat avec la mairie, propose une action de solidarité au profit de ITER'ACTION de Pont-Audemer. Une collecte de jouets et vêtements a été organisée du 29 novembre au 3 décembre.

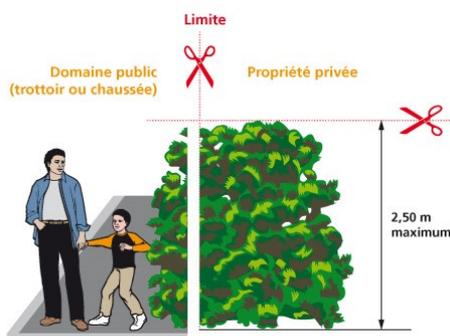
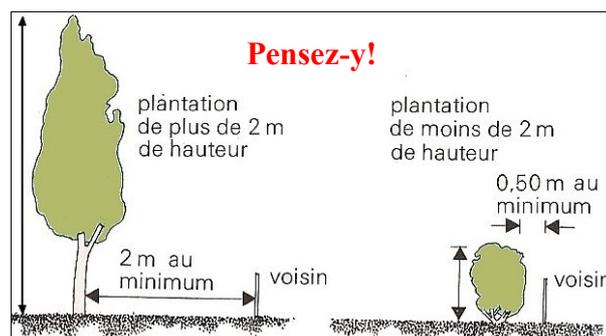
La mairie remercie les parents d'élèves et tous les élèves de l'école de Manneville-sur-Risle pour leur générosité au profit de l'association Iter Action pour le Noël des enfants. Merci aux enseignantes pour leur soutien dans cette belle action !

Réglementation : taille des haies et plantation des arbres

Règlementation concernant les distances à respecter pour des plantations par rapport aux limites séparatives.

- Les arbres, haies ou arbustes dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent être plantés à une distance minimale de 2 mètres de la ligne qui sépare les propriétés.
- Les plantations dont la hauteur est inférieure ou égale à 2 mètres doivent être plantées à une distance minimale de 50 cm de la limite de la propriété.

La distance se calcule à partir du milieu du tronc de l'arbre, la hauteur se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de la plantation.



Vos végétaux doivent s'arrêter à votre limite de propriété.

Les branches et racines doivent être coupés à l'aplomb des limites de propriété par le propriétaire ou le locataire. Leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

Si ces règles ne sont pas respectées et qu'un accident survient, la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant pourra être engagée.

De plus, au terme de l'article R 116-2 du code de la voirie routière, l'absence de

travaux d'élagage en bordure de voies peut être punie d'une amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe pour avoir laissé croître des arbres ou des haies sur le domaine public.

Elections 2022

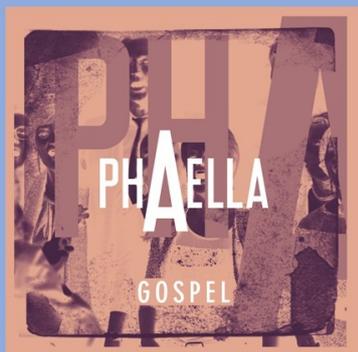
- **Elections :** Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 juin. Vous pouvez dès à présent vous inscrire sur les listes électorales en ligne sur le site du service public ou en mairie, vous avez jusqu'au 4 mars 2022 pour vous inscrire pour les élections présidentielles et jusqu'au 6 mai 2022 pour les législatives.
- **Procuration :** A compter du 1er janvier 2022, un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne, un électeur peut avoir qu'une seule procuration. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. L'électeur souhaitant donner procuration peut faire cette démarche en ligne sur le site « maprocuration.fr » et doit valider sa procuration auprès de la brigades de gendarmerie, il est également possible de faire sa procuration directement auprès de la gendarmerie.

Agenda 2022

- Mercredi 5 janvier à 15h : Conseil d'administration - Club de l'amitié
- Samedi 8 janvier à 11h : Assemblée générale - Comité des fêtes
- Mercredi 12 janvier à 15h : Assemblée générale - Club de l'amitié
- Samedi 15 janvier à 17h : Concert Phaella à l'Eglise
- Dimanche 16 janvier à 15h : Vœux du maire
- Mercredi 19 janvier à 15h : Election du bureau - Club de l'amitié
- Jeudi 20 janvier à 18h30 : Assemblée générale Jumelage Bunsoh
- Vendredi 21 janvier à 20h : Galette des Rois - ASMFC Tennis
- Jeudi 27 janvier à 18h30 : Assemblée générale - Jumelage ZALA
- Dimanche 30 janvier : Foulées et trail des résistants - Sport aventure
- Mercredi 9 février à 15h : Jeux de société - Club de l'amitié



Concert Gospel Groupe Phaella



**Le samedi 15 janvier 2022
à 17h
A l'Église Saint Denis**

Entrée gratuite
PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Mairie de Manneville-sur-Risle 2 Chemin des Hauts vents 27500 Manneville-sur-Risle
☎ 02.32.56.94.86
✉ mairie.manneville-sur-risle@orange.fr



MANNEVILLE-SUR-RISLE

Foulées
et TRAIL des
Résistants

Le 30
Janvier
2022

TRAIL 30 KM
TRAIL 14 KM
COURSE ROUTE 10 KM
COURSE NATURE 8 KM

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT PAR INTERNET :



[SPORT AVENTURE / SPORTAVENTUREMANNEVILLE.COM](https://www.facebook.com/sportaventuremanneville)